

La Municipalité de Forel (Lavaux)
Au Conseil Communal de
1072 FOREL (Lavaux)

Préavis municipal 1/2014

Préavis municipal concernant l'amélioration de la déchetterie des Prés de Bamps et l'achat de bennes compactrices avec demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le Bâtiment des services des Prés de Bamps et la déchetterie ont été inaugurés en automne 1994. Cette installation fonctionne à satisfaction de la population foreloise qui joue parfaitement le jeu du tri et du recyclage. Cependant, l'introduction de la taxe au sac en janvier 2013 a modifié les habitudes des habitants. Ainsi nous avons constaté une diminution du tonnage des ordures ménagères et une amélioration du tri avec en corollaire une augmentation des déchets triés déposés dans les bennes de la déchetterie, tels que plastiques, incinérables, verre trié et papier-carton.

2. Situation en 2012 et 2013

Le tableau ci-dessous compare les tonnages avant et après l'introduction de la taxe au sac pour les principaux déchets :

	2012	2013
Ordures ménagères	360.875 t.	173.648 t.
Papier/carton	145.000 t.	160.620 t.
Objets encombrants	87.180 t.	67.690 t.
Plastiques et incinérables	67.110 t.	74.100 t.
Verre trié	88.500 t.	95.170 t.
Bois usagé	147.460 t.	92.590 t.

Vous pouvez constater que les ordures ménagères ont diminué de manière importante après l'introduction de la taxe au sac.

3. Proposition pour l'optimisation de la récolte de matériaux recyclables

Afin de répondre à l'augmentation des déchets déposés aux Prés de Bamps et de rationaliser leurs transports, la Municipalité a étudié l'opportunité de compacter le carton, le plastique et les incinérables.

3.1 Compactage du carton :

Actuellement, le papier et le carton sont récoltés mélangés. Cependant, le fait de séparer ces deux matières augmente de façon notable la rétrocession : si la rétrocession pour le papier et le carton mélangés s'élève à fr. 25.--/tonne, elle passe à fr. 50.--/tonne pour le papier seul et fr. 20.--/tonne pour le carton. Cette différence incite la Municipalité à prévoir le tri entre carton et papier afin de valoriser ces déchets.

En plus le compactage du carton permet une diminution des transports estimée à 50 %.

En 2013, nous avons évacué 160.62 t. de papier/carton mélangés en 54 transports (env. 3 t. par transport), pour un coût total de fr. 12'247.20 TTC (fr. 226.80/transport). Nous pouvons évaluer une diminution de 50 % du nombre de transport (= env. 27 transports). L'économie projetée avec le compactage pourrait être d'environ fr. 6'000.-- TTC.

3.2 Compactage du plastique et des incinérables

Le plastique et les incinérables représentent, pour 2013, 74 t. pour 35 transports (env. 2.2 t/benne). Dans ce cas, le compactage avec une benne compactrice de 24 m3 permet de multiplier par 3 le tonnage (env. 6.6 t/benne) et par conséquent diminuer de 2/3 les transports.

Le coût du transport de ces bennes pour 2013 est fr. 14'631.86 TTC soit fr. 418.05 par transport. La réduction à 22 du nombre de transports pourrait représenter une économie d'env. fr. 9'000.--.

3.3 Bennes standards

L'achat de deux bennes supplémentaires de 36 m3 permettra à l'exploitant de la déchetterie de gérer au mieux les transports à la SATOM et de pouvoir garantir chaque fois le transport combiné de deux bennes (camion et remorque).

3.4 Aménagement de la place de la déchetterie :

L'achat des 2 bennes standards et des 2 bennes compactrices rend nécessaire l'adaptation de la place et en particulier le déplacement du portail d'entrée afin de permettre l'accessibilité par les habitants aux diverses bennes pour déposer les matériaux. Ces travaux permettront également un accès facilité au transporteur chargé d'évacuer les bennes.

4. Coût des acquisitions et des travaux

1 benne compactrice pour le plastique	fr. 35'000.00	TTC	
1 benne compactrice pour le carton	fr. 35'000.00	TTC	
2 bennes de 36 m3	fr. 15'000.00	TTC	fr. 85'000.00 TTC
<hr/>			
Travaux d'amélioration de la place			
Raccordement électriques des 2 bennes	fr. 10'000.00	TTC	
Déplacement du portail principal d'entrée et divers	fr. 15'000.00	TTC	
Travaux divers et imprévus	fr. 10'000.00	TTC	fr. 35'000.00 TTC
<hr/>			
Total			fr. 120'000.00 TTC
<hr/>			

Une partie des travaux de déplacement du portail seront exécutés par notre personnel de voirie et de la déchetterie.

Le montant des diminutions des coûts du transport, soit au total env. fr. 15'000.-- démontre que dans un délai de 10 ans, l'achat des bennes proposé et l'amélioration de notre déchetterie seront facilement couverts.

Ce crédit est compris dans le plafond d'endettement accepté par le Conseil communal.

Un somme de fr. 800'000.-- pour 2015 avait été prévue dans le plan des investissements pour un éventuel déplacement de ces installations. Cependant après étude, la Municipalité renonce pour l'instant à cette option et préfère procéder à des améliorations sur le lieu actuel qui fonctionne à satisfaction des usagers.

5. Financement et évolution du plafond d'endettement

Ce montant sera financé par un emprunt de fr. 120'000.-- au maximum et amorti sur 10 ans par le compte "Ordures ménagères et déchetterie".

N° préavis		Date	Plafond d'emprunts 2012/2016			
12/2011		16.12.2011	fr. 12'500'000.00			
Emprunts						
		Objets	Contractés	Accordés	Prévus	Solde à disposition
	01.01.2014	Total des emprunts	fr. 8'794'949.10			fr. 3'705'050.90
	31.03.2014	Amortissements 2014 (1er trimestre)	fr. -22'500.00			fr. 3'727'550.90
01/14	01.05.2014	Amélioration de la déchetterie des Prés de Bamps et l'achat de bennes compactrices			fr. 120'000.00	fr. 3'607'550.90

6. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu le préavis municipal n° 1/2014,
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à acheter 2 bennes compactrices et 2 bennes de 36 m3 et de procéder à des travaux d'amélioration de la déchetterie,**
- **de lui accorder pour ce faire un crédit de fr. 120 000.-- au maximum financé par un emprunt et amorti sur 10 ans par le compte " Ordures ménagères et déchetterie ".**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Préavis admis en séance de Municipalité du 10 mars 2014.

Municipal responsable : M. Jean-Pierre Bovet